

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 à 18 h 30**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard (jusqu'au point n°2020.65), Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

**Étaient représentés :**

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame VILLA Pierrette (à partir du point n° 2020.66).
- M. GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

**La séance est ouverte à 18 h 20.**

**Adoption des procès-verbaux des séances des 12 JUIN et 3 JUILLET 2020 à l'unanimité.**

**2020.51 CONSEIL MUNICIPAL. Installation de Madame France ESPINASSE, Conseillère Municipale.**

Suite à la démission de Monsieur MESTRE Didier, Madame Le Maire procède à l'installation de Madame ESPINASSE France.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**2020.52 Bilan 2019 SEM 47 ZAC DE ST FERREOL.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal approuve tel que présenté le bilan actualisé au 31 décembre 2019 avec ses pièces annexes ainsi que le schéma d'aménagement d'ensemble de la partie II.

**2020.53 Sécurité routière : Désignation d'un élu référent.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian AMELING en tant qu'élu référent sécurité routière.

**2020.54 Désignation élus à la Commission Locale d'Information de Golfech.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Patrick COUDERC, titulaire et Madame Anne PAILHORIES, suppléante pour représenter la Commune au sein du collège des élus de la Commission Locale d'Information.

**2020.55 Restauration collective et portage des repas - Désignation des représentants au groupement de commandes.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal désigne Madame Brigitte TREY D'OUSTEAU, titulaire et Madame Anne PAILHORIES, suppléante comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande et comme membres à l'assemblée générale du groupement de commande.

**2020.56 Convention d'occupation domaine public Mr Lodetti (ou sa société). Distributeur automatique produits fermiers.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, Mme ESPINASSE).**

Le Conseil Municipal fixe le loyer annuel de l'occupation du domaine public sur une partie de l'aire de stationnement de la Croix de Toulza (ancienne route de st Ferréol) pour y déposer un distributeur de produits alimentaires et fermiers à 2 000 €, sachant que le premier loyer ne sera exigible qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021. Il autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec Mr Jean Jacques LODETTI (ou sa société).

**2020.57 Commission Communales des Impôts Directs (CCID).**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de proposer une liste de personnes en nombre double, pour siéger en Commission Communale des Impôts Directs et prend acte que le Directeur Départemental des finances publiques désignera dans cette liste les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Bon-Encontre.

**2020.58 Territoire d'énergie Lot et Garonne : adhésion de la Commune au marché pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques.**

**Madame Laurence LAMY ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la candidature au marché groupé pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques (marché AMO – CVC proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »), ainsi que la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant. Il donne mandat à TE 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux consommations et de facturation multi-fluides de la collectivité et au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité est partie prenante. Le Conseil Municipal s'engage à faire exécuter, avec le ou les prestataire(s) retenu(s), le marché groupé AMO – CVC, dont la collectivité est partie prenante et à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante ainsi que de les inscrire préalablement au budget. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **2020.59 Proposition de désignation d'élus au sein des commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal décide de désigner les élus ci-dessous énumérés dans les commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen :

- **Aménagement du territoire (infrastructures et SCoT) et Enseignement Supérieur et Recherche.**

Titulaire : Laurent BIELLE-BIARREY Suppléant : Pascal ROULET

- **Cohésion Sociale, politique de la ville et gens du voyage.**

Titulaire : Jacqueline ANNETTE-OGIER Suppléant : Isabelle FERRAND

- **Economie, emploi et transition numérique**

Titulaire : Magali CHATOT Suppléant : Jean-Michel VALERO

- **Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire**

Titulaire : Philippe MOINEAU Suppléant : Pauline DELESCLUSE

- **Logements, habitat, ruralité et centres-bourgs**

Titulaire : Isabelle FERRAND Suppléant : Magali CHATOT

- **Transports et mobilités.**

Titulaire : Philippe MOINEAU Suppléant : Laurence LAMY

- **Voirie, pistes cyclables et éclairage public.**

Titulaire : Christian AMELING Suppléant : Patrick COUDERC

- **Eau, assainissement et GEMAPI.**

Titulaire : Christian AMELING Suppléant : Laurent BIELLE-BIARREY

- **Finances (et CAO)**

Titulaire : Laurence LAMY Suppléant : Philippe MOINEAU

- **Urbanisme (PLUI et ADS)**

Titulaire : Gérard DEGUIN Suppléant : Vivian GALABERT

- **Politique de santé et accessibilité.**

Titulaire : Pierrette VILLA Suppléant : Gérard DEGUIN

- **Tourisme (stratégie d'investissement).**

Titulaire : Véronique ALBERTI-DEFFIS Suppléant : Chantal TABANON.

### **2020.60 DAREL : présentation du rapport d'activités 2019.**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019.

### **2020.61 Agglomération d'Agen : Convention relative à la participation financière de la Commune en lien avec les investissements réalisés par l'Agglomération d'Agen pour la protection contre les inondations.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le versement d'un fonds de concours à l'Agglomération d'Agen selon les modalités prévues dans le projet de convention étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2020, section d'investissement et donne mandat à Madame le Maire pour signer la convention financière relative au versement du fonds de concours au titre de la compétence « protection contre les inondations » entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre pour les travaux d'aménagement du bassin d'écrêtement des eaux de ruissellement au lieu-dit « Barre ».

**2020.62 Agglomération d'Agen : Convention financière relative au versement d'un fonds de concours au titre de la compétence « éclairage public » cheminement piétonnier école de Saint Ferréol et giratoire de Redon.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le versement d'un fonds de concours à l'Agglomération d'Agen selon les modalités prévues dans le projet de convention étant précisé que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2020, section d'investissement et donne mandat à Madame le Maire pour signer la convention financière relative au versement du fonds de concours au titre de la compétence « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre pour les installations électrique du cheminement piétonnier de l'école de Saint Ferréol et du giratoire de Redon.

**FINANCES**

**2020.63 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes.**

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Observations Définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune concernant les exercices 2013 jusqu'à la période la plus récente.

**2020.64 Demande de subvention déposée par le bailleur Habitalys pour l'opération « Plaine du Charpeau ».**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, HABITALYS et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 22 500 € pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux, Plaine de Charpeau à Bon-Encontre.

**2020.65 Demande de subvention déposée par le bailleur Domofrance (Ciliopée) pour l'opération « Allée de la Vierge ».**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, DOMOFRANCE et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 81 500 € pour la réalisation de 37 logements locatifs sociaux neufs, Allée de la Vierge à Bon-Encontre.

**2020.66 Subventions aux associations - Aide à l'emploi sportif.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'attribuer une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2020 en faveur de l'association sportive du RUGBY CLUB BON-ENCONTRE BOE à hauteur de 1 748,82 euros pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020. Madame le Maire est autorisée à signer la convention d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif avec l'association sportive employeur et à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **2020.67 Désignation des représentants au Comité Technique.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal désigne les élus ci-après, pour représenter la Collectivité-Employeur au Comité Technique :

Titulaires :

- Laurence LAMY
- Philippe MOINEAU
- Véronique ALBERTI-DEFFIS

Suppléants :

- Brigitte TREY D'OUSTEAU
- Jean-Michel VALERO
- Magali CHATOT

### **2020.68 Désignation des représentants au Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail.**

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal désigne les élus ci-après pour représenter la Collectivité-Employeur au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail :

Titulaires :

- Laurence LAMY
- Philippe MOINEAU
- Véronique ALBERTI-DEFFIS

Suppléants :

- Brigitte TREY D'OUSTEAU
- Jean-Michel VALERO
- Magali CHATOT

### **2020.69 Validation du tableau des effectifs.**

**A l'unanimité,** le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs.

**A l'unanimité,** le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à recruter en tant que de besoins, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer les agents momentanément indisponibles, et de charger de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

**A l'unanimité,** le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire pour faire face au possible surcroît de travail dans les services, aux éventuels recrutements suivants au titre des articles 3, I-1° et 3, I 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- ✓ 15 adjoints techniques
- ✓ 1 adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 technicien
- ✓ 1 technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 3 adjoints administratifs
- ✓ 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 1 rédacteur
- ✓ 1 rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 attaché
- ✓ 4 adjoints d'animation
- ✓ 1 adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 éducateur de jeunes enfants de 2<sup>nde</sup> classe
- ✓ 1 éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 1 agent social

**A l'unanimité,** le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à créer un emploi d'Assistant(e) éducatif(ve) de la petite enfance à temps complet pour renforcer l'équipe du multi-accueil, avec les différents grades : Agent social, Agent social principal de

2<sup>ème</sup> classe, Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de parvenir à recruter la personne qui correspondra au profil recherché et ce quel que soit son grade. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée déterminée de 2 ans maximum, compte tenu du diplôme et des compétences spécialisées attendues.

**VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à créer un emploi de Chef(fe) de Service de Police Municipale à temps complet pour renforcer l'équipe actuelle, avec les différents grades : Chef de service de police municipale, Chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe, Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de parvenir à recruter la personne qui correspondra au profil recherché et ce quel que soit son grade.

### **2020.70 Assurances statutaires**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal valide les propositions suivantes d'adhésion au contrat-groupe retenue par le Centre de Gestion du Lot-et-Garonne :

#### **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL (à/c de 28h/sem)**

- **Durée de la garantie du taux** : 3 ans
- **Risques couverts garantis** : décès, accident de service et maladie professionnelle imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique), maladie de longue durée et longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption
- **Taux retenu** : 9.40%

#### **Agents affiliés à l'IRCANTEC (contractuels, titulaires/stagiaires - 28h/sem)**

- **Durée de la garantie du taux** : 3 ans
- **Risques couverts garantis** : accident de travail (service et trajet) et maladie professionnelle imputables au service, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire,
- **Taux retenu** : 1.15%
- **Franchise** : 10 jours

ce qui permettra à la Commune de couvrir les risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de autorise Madame Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 47.

### **PETITE ENFANCE**

#### **2020.71 Modification des jours et horaires d'ouverture de la structure multi-accueil « mini-mômes ».**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise** la modification des horaires et des jours d'ouverture de Multi-accueil « Mini-Mômes » selon le planning suivant : Ouverture de la structure de 8h à 18h du lundi au vendredi et selon l'accueil modulable suivant :

	Nombre de places	Heure de début	Heure de fin
Lundi / mardi / Jeudi / vendredi	4	8h00	9h00
	12	9h00	12h30
	9	12h30	14h30
	12	14h30	17h00
	4	17h00	18h00

	Nombre de places	Heure de début	Heure de fin
Mercredi	2	8h00	9h00
	10	9h00	12h30
	8	12h30	17h00
	2	17h00	18h00

**La séance est levée à 21 h 38.**

Affiché le 30 septembre 2020